**HABITAT INCLUSIF**

**Appel à candidature**

**Année 2018**

**CADRE DE REPONSE**

**Le candIDAt s’attAchEra à organISer sa réponse conformémént au present cadre et respectera le plan DONT TOUTES LES PARTIES DEVRONT ETRE OBLIGATOIREMENT RENSEIGNEES**

**Contexte**

Le Département est par ses compétences légales ou ses politiques sociales volontaires l’acteur de référence des solidarités humaines et territoriales.

Le Département donne, dans ses schémas en faveur des personnes du bel âge et des personnes handicapées 2017-2022, une résonnance territoriale aux orientations nationales qui ont vocation à mieux répondre aux besoins en matière de compensation des handicaps et d’aide à l’autonomie.

De plus, le plan HandiProvence 2025, qui va au-delà des obligations légales, fait de l’inclusion des personnes atteintes de handicap une grande cause départementale.

Par cette volonté et ces dispositifs, le Département favorise le projet de vie des personnes handicapées, en leur permettant notamment l’accès à des hébergements collectifs adaptés.

Aujourd’hui, il apparait que le dispositif d’accompagnement des personnes en situation de handicap n’apporte plus à nombre d’entre elles la réponse à leur besoin légitime d’inclusion.

C’est pourquoi le Département entend favoriser tout particulièrement le développement et la réalisation d’initiatives d’habitat inclusif, permettant aux personnes qui en ont les capacités et en exprime le souhait d’accéder à un mode de vie plus autonome en logement individuel.

**LES CRITERES DEPARTEMENTAUX D’EVALUATION DES PROJETS DE CREATION**

1. **Caractéristiques du porteur de projet :**

Le candidat précisera son statut juridique. Il renseignera sur ses références et son expérience notamment en gestion d’hébergements locatifs individuels ou collectifs, dans le domaine médico-social, le logement social et privé locatif.

***A détailler en synthèse ou renvoyer à une annexe dans laquelle le point est traité***

1. **La pertinence de la création de logements proposée :**

Le candidat justifiera de l’intérêt du projet en rapport avec la satisfaction des besoins locaux. Il démontrera son intégration dans le réseau médico-social local.

***A détailler en synthèse ou renvoyer à une annexe dans laquelle le point est traité***

1. **Les caractéristiques immobilières et locatives**

Le candidat fournira les informations permettant de distinguer quelle structuration foncière, immobilière et locative, il donne à son projet. Il précisera les caractéristiques des locaux et celles du financement.

***A détailler en synthèse ou renvoyer à une annexe dans laquelle le point est traité***

1. **Caractéristiques de la population accueillie**

Le candidat indiquera l’origine géographique des locataires potentiels Il précisera s’il s’inscrit dans une réponse spécifique à un type de handicap ou s’il prévoit la mixité des publics

***A détailler en synthèse ou renvoyer à une annexe dans laquelle le point est traité***

1. **Caractéristiques économiques du projet**

Le candidat démontrera la viabilité économique du projet et sa capacité à organiser l’effectivité des prestations d’accompagnement qu’il prévoit.

***A détailler en synthèse ou renvoyer à une annexe dans laquelle le point est traité***

1. **Accompagnement et coordination**

Le candidat décrira la méthodologie ou les processus mis en œuvre, les services d’accompagnement, la coordination des moyens et la qualité de prise en charge des locataires

***A détailler en synthèse ou renvoyer à une annexe dans laquelle le point est traité***